



N°	CF-2009-43	1/1
Date d'émission	1 décembre 2009	

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

La présente consigne de navigabilité (CN) est peut-être applicable à un aéronef qui serait, selon nos dossiers, immatriculé à votre nom. Les CN sont publiées en vertu du **Règlement de l'aviation canadien (RAC) 521 Division X**. Selon le **RAC 605.84** et les détails de l'**Appendice H du Standard 625 du RAC**, un aéronef immatriculé au Canada ne demeure navigable que s'il continue à respecter toutes les CN qui lui sont applicables. L'autorité de vol de l'aéronef risque de ne pas demeurer en vigueur si l'on ne se conforme pas aux exigences d'une CN. Pour faire une demande d'un autre moyen de se conformer, on doit se conformer aux exigences du **RAC 605.84** et le **Standard** mentionné ci-dessus.

Cette CN a été publiée par la division du Maintien de la navigabilité (AARDG), direction de la Certification nationale des aéronefs, Transports Canada, Ottawa, tél. 613 952-4357.

Numéro : CF-2009-43

Sujet : Circuit hydraulique

En vigueur : 7 janvier 2010

Applicabilité : Les hélicoptères de Bell Helicopter Textron Canada des modèles 206A et 206B, quel que soit leur numéro de série.

Conformité : Au plus tard 7 jours après la date d'entrée en vigueur de la présente consigne, à moins que ce ne soit déjà fait.

Contexte : Il a été établi que la friction du piston de servocommande à température de fonctionnement normale sans recours à la fonction d'appoint (« boost-off » ou interrupteur du circuit hydraulique sur OFF) risquait d'augmenter au point où il faille exercer une force excessive sur les commandes de pas cyclique et collectif.

Si rien n'est fait pour corriger la situation, ils se pourrait que l'hélicoptère devienne difficile à piloter.

Le manuel de vol révisé exige une vérification additionnelle des commandes de vol avant l'arrêt moteur.

Mesures correctives : Insérer la nouvelle révision au manuel de vol dans la section des procédures normales du manuel de vol pertinent, à savoir : BHT-206A-FM-1, révision D-45, en date du 2 juillet 2009; BHT-206B-FM-1, révision B-51, en date du 2 juillet 2009; ou BHT-206B3-FM-1, révision 12, en date du 2 juillet 2009.

Autorisation : Pour le ministre des Transports, de l'Infrastructure et des Collectivités

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Derek Ferguson
Chef, Maintien de la navigabilité aérienne

Contact : M. Bogdan Gajewski, Maintien de la navigabilité aérienne, Ottawa, téléphone 613-952-4357, télécopieur 613-996-9178 ou courrier électronique [CAW WEB Feedback@tc.gc.ca](mailto:CAW_WEB_Feedback@tc.gc.ca), ou tout Centre de Transports Canada.